



SNUipp-FSU Marne  
15 Bd de la Paix  
51100 REIMS

Madame l'Inspectrice d'Académie

Reims,  
le 7 novembre 2011.

Objet : temps partiels

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous sommes interpellés par de nombreuses collègues ayant sollicité un service à 80 % cette année scolaire. Si ces temps partiels de droit, pour élever un enfant de moins de trois ans, ne sont pas remis en cause, c'est la quotité de 80 % qui semble poser problème.

Ces collègues ont reçu un courrier leur proposant le choix entre un entretien en vue d'obtenir ou non la quotité de 80 %, ou une quotité de 75 % ou encore un service à temps plein.

Nous sommes bien conscients que la réglementation ne vous oblige pas à accorder la quotité demandée par les collègues, et que les obligations budgétaires imposées par le gouvernement vous contraignent à une gestion rigoriste. Néanmoins, il ne nous paraît pas acceptable de changer un fonctionnement départemental qui permettait jusqu'alors que toutes les quotités des temps partiels de droit soient accordées sans condition. L'article 70 de la loi n° 2003-775 portant réforme des retraites avait permis aux enseignants des écoles de travailler à temps partiel sur des quotités autres que le mi-temps. Le SNUipp-FSU s'était fortement engagé dans les discussions afin que les enseignants des écoles puissent bénéficier d'un droit reconnu à l'ensemble des agents de la fonction publique.

Nous nous permettons d'insister, Madame l'Inspectrice d'Académie, pour dire que le droit au temps partiel est une question sensible pour les enseignants du premier degré comme pour notre organisation syndicale.

Compte tenu de la spécificité du milieu enseignant et de sa très forte féminisation, nous nous interrogeons sur les motivations qui pourraient vous conduire à ne pas accorder aux agents les mêmes droits qu'aux autres agents de la fonction publique.

Nous vous demandons donc, afin de garantir l'équité, de bien vouloir accorder à tous les personnels qui en font la demande, la quotité de 80 %.

Nous pourrions revenir sur ce dossier pendant l'audience que nous avons sollicitée.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de mes sentiments respectueux.

La secrétaire départementale du SNUipp-FSU  
Irène DEJARDIN